

1er emploi ou nouvelle étape dans votre carrière, l'entrée à l'ENI ou à l'ENC suscite dans tous les cas beaucoup d'interrogations.



- NOUVEAU A LA DGI, tu ne sais pas très bien ce qui t'attend et c'est normal !
- INTERNE, tu connais déjà, certes ! Fais tout de même un tour dans les pages de cette brochure, tu en sauras encore plus ... après !
- Suis le petit bonhomme du SNUi dans ce dédale et tu aura une chance de ne pas te perdre.

## Sommaire

- pages 1 à 4 : La rémunération
- pages 5 à 8 : Survol de la scolarité
- pages 9 et 10 : La promo précédente en direct
- pages 11 et 12 : Concours nationaux et concours RIF
- pages 13 et 14 : Vos questions-Nos réponses
- pages 15 à 16 : Les 1ères affectations de la promo 2007/2008



# LA RÉMUNÉRATION PENDANT L'ENI OU L'ENC

MONTANTS BRUTS MENSUELS AU 1/09/2008	INTERNES ET FAUX EXTERNES			
	NOISY		CLERMONT / TOULOUSE	
Traitement brut	1 353,41 € (indice 297) (Ceux bénéficiant dans leur ancien grade d'un indice supérieur le conserve, à partir d'ACA 5ème échelon)			
Allocation complémentaire de fonction (ACF sujétions)	105,02 €			
Indemnité mensuelle de technicité	58,67 € (moins 19 % de retenue pour pension)			
Indemnité de résidence	40,73 €		0,00 €	
Prime de transport	50 % des 11/12ème du prix de l'abonnement mensuel (ex : 41,45 € zones 1 à 4)		50% de la part restant à la charge de l'agent plafonnée à 51,75 € Clermont : 16,15 € / Toulouse : 14 €	
Supplément familial	1 enfant 2,29 €	2 enfants 72,05 €	3 enfants 178,93 €	par enfant en sus 127,34 €
Prime de rendement	Sur la base du grade précédent de septembre à avril. A partir de mai : prime de rendement sur la base du nombre de points attribués aux contrôleurs.			
Indemnité d'Administration et de technicité (IAT)	1/12ème du traitement brut (112,78 €)			
Indemnité de stage ou indemnité forfaitaire	Cf. page ci-contre			
<b>Les internes, pendant la scolarité perdent le bénéfice des régimes indemnitaires spécifiques (ex : heures supplémentaires,... attachés à leur ancien poste)</b>				

MONTANTS BRUTS MENSUELS AU 1/09/2008	EXTERNES			
	NOISY		CLERMONT / TOULOUSE	
Traitement brut	1 353,41 € (indice 297)			
Allocation complémentaire de fonction (ACF sujétions)	du 01/09/08 au 30/05/09 : 12,73 € du 01/06/09 au 31/08/09 : 105,02 € * les agents non attributaires de l'indemnité de stage au 1er septembre perçoivent la somme de 109,96 € du 1/09/07 au 31/08/08			
Indemnité mensuelle de technicité	58,67 € (moins 19 % de retenue pour pension)			
Indemnité de résidence	40,73 €		0,00 €	
Prime de transport	50 % des 11/12ème du prix de l'abonnement mensuel (ex : 41,45 € zones 1 à 4)		50% de la part restant à la charge de l'agent plafonnée à 51,75 € Clermont : 16,15 € / Toulouse : 14 €	
Prime de rendement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normalement pas de prime de rendement</li> <li>• Mais versement en juin d'un acompte sur la base du nombre de points attribués aux contrôleurs (+ solde en janvier 2009)</li> <li>• <b>Le SNUI réclame le versement de cette prime ou équivalent pour la scolarité entière</b></li> </ul>			
Supplément familial	1 enfant 2,29 €	2 enfants 72,05 €	3 enfants 178,93 €	par enfant en sus 127,34 €
Indemnité de stage ou indemnité forfaitaire	Cf. page ci-contre			

# RÉGIME SPÉCIFIQUE ENI-ENC

Le fait d'être stagiaire de l'ENI ou de l'ENC vous ouvre droit, si vous remplissez certaines conditions, au versement de l'indemnité de stage.

**Pour bénéficier de l'indemnité de stage, vous devez effectuer votre scolarité hors de votre résidence familiale** (c'est-à-dire celle que vous occupiez avant votre arrivée à l'ENI ou à l'ENC) **ET hors de votre résidence administrative** (c'est-à-dire pour les internes celle où vous travailliez avant votre arrivée à l'ENI ou à l'ENC). Votre scolarité se déroule en 3 phases : théorique, découverte/immersion et pratique, les conditions d'indemnisation sont vérifiées pour chaque phase. Les externes n'ont pas de résidence administrative avant l'ENI ou l'ENC.

**ATTENTION : La notion de commune est très large en Région Ile-de-France. En effet, la ville de Paris et les communes des départements 92, 93, 94 sont considérées comme une seule et même commune. C'est pourquoi les stagiaires qui ont leur résidence administrative ou familiale à Paris ou dans le 92, 93, 94 et qui effectuent leur stage à l'ENI Noisy ne perçoivent pas d'indemnité de stage. Depuis le 1er Septembre 1996, et à la suite de plusieurs conflits initiés par le SNUI, ils perçoivent une indemnité forfaitaire (Cf. ci-dessous : cas particulier).**

Une subtilité : les versements mensuels sont différents selon que vous optez lors de votre arrivée à l'ENI ou à l'ENC pour le système linéaire ou dégressif.

Stagiaires indemnisés pendant toute la scolarité (théorique, découverte, d'immersion et pratique) →

Stage théorique	Septembre	Octobre	Nov. à février	Mars à août	TOTAL
Système dégressif	846 €	564 €	564 €/m	282 €/m	5 358 €
Système linéaire	765,45 €	765,45 €	382,71 €/m	382,71 €/m	5 358 €

*Couple de stagiaires mariés : chacun bénéficie de l'indemnité*

Stagiaires indemnisés pendant le stage théorique, le stage de découverte et d'immersion →

Stage théorique	Septembre	Octobre	Nov. à février	Mars /avril	Mai	TOTAL
Système dégressif	793,80 €	529,20 €	564 €/m	282 €/m	282 €	4 425 €
Système linéaire	753 €	753 €	376,50 €/m	376,50 €/m	660 €	4 425 €

Stagiaires indemnisés pendant le stage de découverte, d'immersion et le stage pratique →

Stage théorique	Novembre	Mars	Juin	Juillet	Août	TOTAL
Système dégressif	188 €	451,20 €	968,20 €	846 €	686,20 €	3 139,60 €
Système linéaire	188 €	451,20 €	1 000,16 €	1 000,16€	500,08 €	3 139,60 €

## CAS PARTICULIER (l'indemnité forfaitaire)

**Stagiaires dont la résidence administrative ou familiale se situe à Paris, dans le 92, le 93 ou le 94.**

Si vous êtes dans ce cas, vous êtes exclus du bénéfice de l'indemnité de stage.

Mais, depuis le 1er septembre 1996 et à la suite de conflits initiés par le SNUI, vous percevez **l'indemnité forfaitaire**. Elle ne vous est versée que pendant la scolarité théorique.

Très récemment, cette mesure a été étendue et pourra bénéficier aux stagiaires dont la résidence familiale se situe à Clermont Ferrand (ENI) ou Toulouse (ENC).

Que vous soyez célibataire ou marié, elle est du même montant : 1 657,20 €.

Mais vous pouvez la percevoir de manière dégressive ou linéaire.

Stagiaires indemnisés uniquement pendant le stage théorique →

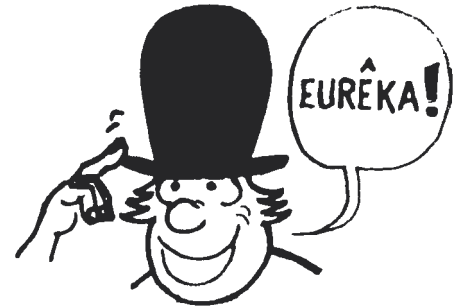
Stage théorique	Sept./Octobre	Nov. à février	Mars à mai	TOTAL
Système dégressif	282 €/m	282 €/m	- (2)	1 692,00 €
Système linéaire	307,63 €	153,82 €/m	153,82 €/m	1 692,00 €

(2) Allocation Complémentaire de Fonctions (105,02 €) à compter du 7ème mois pour les externes

Le transfert de l'établissement parisien de l'ENI, auparavant implanté au coeur de Paris et maintenant établi en périphérie à Noisy, a introduit des nouvelles disparités entre stagiaires. Ainsi, un élève domicilié à Torcy dans la Seine-et-Marne (77) percevra l'indemnité de stage (plus de 5 358 €) détaillée page précédente, alors qu'il ne se trouve qu'à 3 stations RER de l'ENI Noisy. A l'inverse, un élève venant du Bourget en Seine-St-Denis (93) ne percevra que l'indemnité forfaitaire de 1 692,00 €, alors qu'il parcourra un trajet bien plus long et nécessitant 3 moyens de transport différents (train de banlieue, métro, RER). Le SNUI a déjà interpellé la Direction Générale à ce sujet et poursuivra ses efforts pour réduire cette disparité.

## EXEMPLE DE CALCUL DE TRAITEMENT (au 1/09/2008)

*Contrôleur stagiaire externe, célibataire, effectuant son stage à l'ENI Clermont-Ferrand ou à l'ENC de Toulouse et ayant opté pour le calcul dégressif de l'indemnité de stage. Le même stagiaire à l'ENI Noisy perçoit en plus l'indemnité de résidence et la prime de transport.*



1er mois : indice 297

GESTION POSTE		AFFECTATION		LIBELLE		SIRE I				
		ENI CLERMONT								
MTN	NUMERO	CLC	INDOS	GRADE	ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE OU NR. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL	
							297			
CODE	ELEMENTS			A PAYER	A DEDUIRE		POUR INFORMATION			
	TRAITEMENT BRUT .....			1 353,41						
	PENSION CIVILE .....				106,24					
	PENSION CIVILE IMT .....				11,15					
	INDEMNITE MENSUELLE TECHNICITE .....			58,67						
	INDEMNITE DE RESIDENCE .....			0,00						
	INDEMNITE DE SCOLARITE (taux dégressif) .....			846,00						
	ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONS .....			12,73						
	CSG (2,4%) (*) .....				33,17					
	CSG Déductible (5,1%) (*) .....				70,49					
	CRDS (0,5%) (*) .....				6,91					
	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE .....				0,64					
	CONTRIBUTION SOLIDARITE (1%) .....				21,53					
	BAISSE COTISATION PENSION CIVILE OU VIEILLESSE .....									
	COT. PATRON. FDS NAT AIDE LOGEMENT									
	COT. PATRON. ALLOC. FAMIL.									
	COT. PATRON. MALADIE DÉPLAFONNÉE									
	CHARGE ETAT PENS. CIVILE									
	CHARGES ETAT PENS. CIVILE (indem. Mensuelle de Technicité)									
	CHARGES ETAT -MALADIE									
	CHARGES ETAT - ACC TRAVAIL									
	COT. PATRON. VERSEMENT TRANSPORT									
	MUTUELLE BRANCHE GENERALE (Estimation, voir avec votre représentant Mutuelle) .....				40,00					
	REMBOURSEMENT DOM-TRAVAIL (TRAM CLERMONT FD) .....			16,15						
	(*) Calculé sur 97 % de la rémunération									
VOIR EXPLICATIONS AU VERBO										
* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ				€ 2 286,96	€ 290,13	€				
NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE		€	TOTALS DU MOIS		€	€				
BASE SS DE L'ANNÉE		€	CÔÛT TOTAL EMPLOYEUR							
BASE SS DU MOIS		€	NET À PAYER		1 996,83	€	TOTAL CHARGES PATRONALES			
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE		€								
MONTANT IMPOSABLE DU MOIS		€								
COMPTABLE ASSIGNATAIRE										